RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00148
Numéro SIREN : 811 131 390
Nom ou dénomination : AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2019 sous le numéro de dépôt 426

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

M dujardin frederic

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20151620067171

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 15-03-19
N° du Dépôt : 426
SIRÈNE : 811 131 390
N° de Gestion : 15B148

Pour le compte de :

SAS AB TECHNIQUE CONSTRUCTION
811 131 390
LES COURREGES
24220 VEZAC

Période déclarée : 01/10/2017 au 30/09/2018
Date limite de dépôt : 15/01/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2017) p. 2

Annexe 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2017) p. 3

Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017) p. 4

Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2017) p. 5

Annexe 2033C (applicable à compter du 31/12/2017) p. 6

Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2017) p. 7

Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2017) p. 8

Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017) p. 9

Annexe 2033G (applicable à compter du 31/12/2017) p. 10

Annexe 2059H (applicable à compter du 31/12/2017) p. 11

Annexe 2059I (applicable à compter du 31/12/2017) p. 12

Annexe 2069RCI (applicable à compter du 31/12/2017) p. 13

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - Adresse du siège social

Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	**LES COURREGES**
Code postal	**24220**	Ville	**VEZAC**
Pays	**FRANCE**		

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit *(report du 2033-B)*	**0**
Bénéfice imposable à 15%	**6 408**				

Certifié conforme à l'original

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case X

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	35 350	13 250	22 100
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	35 350	13 250	22 100
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	46 459	32 600	13 859
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	13 980		13 980
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	60 439	32 600	27 839
TOTAL GENERAL (I + II)	95 789	45 850	49 939

B - PASSIF		NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		400
Réserve légale		40
Résultat de l'exercice		6 408
TOTAL I		6 848
3 - Dettes		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)	33 501	33 501
TOTAL III		33 501
TOTAL GENERAL (I + II + III)		40 349

RENVOIS		
(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	35 350

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits d'exploitation		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	37 623
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**37 623**
Charges d'exploitation		
Autres charges externes		25 500
Impôts, taxes et versements assimilés		315
Dotations aux amortissements		5 400
	Total des charges d'exploitation (II)	**31 215**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**6 408**
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		**6 408**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	6 408	0
	Bénéfice	**Déficit**
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	6 408	0
	Bénéfice	**Déficit**
	6 408	0

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Immobilisations
Amortissements - Plus-values - Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial				0	
Autres				0	
Immobilisations corporelles					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	35 350			35 350	
Immobilisations financières					
				0	
TOTAL rubrique I	35 350	0	0	35 350	0

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles		5 400		5 400
TOTAL rubrique II	0	5 400	0	5 400

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.1 Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				0
Autres provisions réglementées				0
1.2 Provisions pour risques et charges				0
1.3 Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisations				0
Sur stocks et en cours				0
Sur clients et comptes rattachés		32 600		32 600
Autres provisions pour dépréciation				0
TOTAL	0	32 600	0	32 600

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2017)

I - CHIFFRE D'AFFAIRE DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	**37 623**
TOTAL 1	**37 623**

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	**37 623**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033-F
(Applicable à compter du 31/12/2017)

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Nom et prénom	**DUJARDIN FREDERIC**		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions		**75**	Pourcentage de détention	**75,00%**
	Date de naissance	**14/05/1973**		Pays de naissance	**BELGIQUE**
	Code postal de naissance	**7700**		Commune de naissance	**MOUSCRON**
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	**LES COURREGES**
	Code postal	**24220**		Ville	**VEZAC**
	Pays	**FRANCE**			
2	Nom et prénom	**COPENS FABIENNE**		Nom marital	**DUJARDIN**
	Nombre de parts ou d'actions		**25**	Pourcentage de détention	**25,00%**
	Date de naissance	**25/05/1955**		Pays de naissance	**BELGIQUE**
	Code postal de naissance	**7700**		Commune de naissance	**MOUSCRON**
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	**LES COURREGES**
	Code postal	**24220**		Ville	**VEZAC**
	Pays	**FRANCE**			

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. X

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case X

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case X

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case X

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-huit décembre à dix-sept heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Les actionnaires de la Société S.A.S AB TECHNIQUE CONSTRUCTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 05 décembre 2018.

Sont présents

. Madame Fabienne COPPENS

Propriétaire de vingt-cinq parts sociales,

Ci : 25 parts

. Monsieur Frédéric DUJARDIN

Propriétaire de soixante –quinze parts sociales,

Ci : 75 parts

TOTAL : 100 parts

L'Assemblée réunissant la totalité des actions sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Frédéric DUJARDIN préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

FD

FC

Madame Fabienne COPPENS assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote correspondance
- Un exemplaire des statuts de la Société

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 septembre 2018
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport de gestion du Président
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret n 67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il présente le rapport de gestion du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 6408.00 euros.

FD

FC

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	6408.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	6368.00
	6408.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention relevant de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été signée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire

Le Président

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal du Président relatif à l'arrêté des comptes Annuels de l'exercice

Clos le 30 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-huit décembre à dix-sept heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Monsieur Frédéric DUJARDIN, préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président adopte sans observation le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Examen, arrêté des comptes de l'exercice écoulé et proposition d'affectation du résultat.

Le Président arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et propose d'affecter ce résultat bénéficiaire de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	6408.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	6368.00
	6408.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

FD

Rapport de gestion du Président de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est arrêté par le Président.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Le Président décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires pour le vingt-sept décembre à dix-sept heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

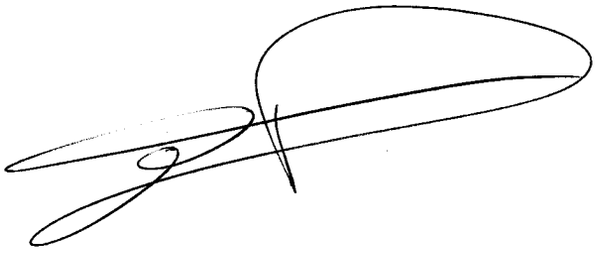
Texte des résolutions

Le Président arrête alors, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président.

Le Président



AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la règlementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de la Société

L'exercice 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 37623 euros.

Les charges d'exploitation se montent à 31215 euros et comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 25500 euros
- Les impôts et taxes pour 315 euros
- Les dotations aux amortissements et provisions pour 5400 euros

Le résultat net après impôt sur les sociétés se solde par un bénéfice de 6408 euros.

Répartition du capital social

Conformément aux conditions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous n'avons été informés d'aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	6408.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	6368.00
	6408.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Les événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement

-Néant-

Les perspectives d'avenir

La société espère augmenter son chiffre d'affaires ainsi que son résultat au prochain exercice.

Filiales et participations

-Néant-

Dépenses non déductibles fiscalement

Non applicable

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à VEZAC, le 28 décembre 2018 Le Président

FD